

Denis LAMY
Président de l'APEPAC
474 rue du marais 59169 GOEULZIN

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Monsieur le Commissaire-enquêteur

Lundi 17 mai 2021

Objet : Projet de parc éolien de la Sensée sur les communes de Dury, Etaing et Récourt

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
Monsieur le Commissaire-enquêteur,

L'APEPAC est une association créée en 1992 qui compte environ 300 adhérents, subventionnée par la Région Hauts de France et les Départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, dont l'une des missions principales est la protection de l'environnement.

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention le dossier de demande d'autorisation de la société ENGIE Green pour l'exploitation de ce parc éolien, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale du 14/08/2020, les réponses apportées par ENGIE Green à cet avis, ainsi que l'argumentaire du collectif ASPECT Val de Sensée qui s'oppose à ce projet.

Particulièrement sensibles aux problématiques environnementales et convaincus qu'il est désormais urgent de recourir aux énergies renouvelables, nous sommes néanmoins très réservés quant aux orientations politiques au niveau national et européen qui consistent à privilégier l'énergie éolienne par rapport à d'autres sources d'énergie beaucoup plus acceptables en termes d'efficacité économique et environnementale.

Nous soutenons la position de la Région des Hauts de France qui souhaite mettre un frein au développement de l'industrie éolienne dans notre région déjà très largement sollicitée. Il est temps de rééquilibrer le bouquet énergétique et la répartition de l'aide publique en faveur du photovoltaïque sur toitures, du biogaz, du micro-hydroélectrique et de la rénovation énergétique des logements, afin de pouvoir implanter les parcs éoliens sur des secteurs de moindre impact paysager et environnemental.

Quant au projet de *Parc éolien de la Sensée*, nous n'imaginons pas un instant qu'il soit approuvé tant les arguments sont nombreux en sa défaveur, et cela à tous les niveaux, en particulier pour ce qui concerne les conséquences sur les paysages, la biodiversité ou le patrimoine culturel, historique et architectural de notre magnifique Val de Sensée.

Il semblerait que sa seule qualité soit d'avoir réussi à créer une exceptionnelle unanimité d'opposition parmi la population locale et régionale dont la presse s'est fait l'écho, mais aussi parmi les responsables politiques et associatifs, et cela quelles que soient leurs appartenances idéologiques ou politiques !

Voici quelques défauts rédhibitoires de ce projet, parmi tant d'autres :

- ✓ Selon la MRAe de la Région des Hauts de France, dont les avis sont exceptionnellement aussi négatifs, le projet n'est pas cohérent avec le contexte régional de développement éolien et ses impacts sont très importants sur les oiseaux et les chauve-souris : « *Le projet éolien s'éloigne des autres parcs en occupant un espace de respiration encore préservé. Cet éloignement conduisant le projet de parc à s'installer au plus près de zones naturelles, compromet les axes de déplacement locaux pour les oiseaux et les chauves-souris entre différentes zones naturelles* ».
- ✓ Les impacts sur la vallée de la Sensée, réservoir de biodiversité de très haute qualité biologique et de valeur paysagère sans équivalents dans la région, les impacts sur les villages, les mégalithes, circuits de randonnée, cimetières militaires et municipaux, sont considérables et largement sous-estimés.

Siège social : 474 rue du marais 59169 GOEULZIN

Tél. : 06 88 59 74 32 Tél./Fax : 03 27 89 60 18 Email : denis.lamy@free.fr

Association subventionnée par le Conseil Départemental du Nord, de l'Aisne et le Conseil Régional des Hauts de FRANCE

- ✓ Les études paysagère et écologique sont incomplètes, elles reposent sur des sources bibliographiques obsolètes et ne prennent pas en compte les documents de cadrage en vigueur (*Guide de préconisation pour la prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques dans les projets éoliens* - DREAL Hauts de France, septembre 2017, *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, Ministère de la Transition écologique, octobre 2020).
- ✓ L'étude acoustique est insuffisante et ne respecte pas toutes les prescriptions réglementaires concernant les études d'impact de parcs éoliens terrestres.
- ✓ Le projet est situé au centre d'un corridor écologique en demi-cercle, entre la vallée de la Sensée et la vallée de l'Hirondelle, sur un secteur dont le sous-sol est très sensible aux risques de pollution. L'étude de dangers ne mentionne pas précisément les précautions qui seraient prises pendant les travaux ni celles qui pourraient l'être en cas d'accidents ou de fuites pendant l'exploitation.
- ✓ Ajouté à tous ces défauts, l'absence de concertation de la population, en particulier dans les trois communes concernées par le projet, a provoqué un mouvement d'opposition massive qui auraient sans doute des conséquences à long terme sur le plan local voire départemental ou régional au cas où le projet se réaliserait.

Nous rappellerons enfin quelques arguments scientifiquement étayés par des études nationales et internationales de plus en plus nombreuses qui sont loin de plaider en faveur de l'industrie éolienne terrestre et soulèvent chaque jour davantage de protestations d'associations, de collectifs et de citoyens, en France et partout dans le monde :

- ✓ La pollution sonore et visuelle, outre ses effets possibles sur la santé physique ou psychique, peut constituer un trouble anormal de voisinage et entraîner une dépréciation immobilière qui est actée par de nombreuses décisions de justice.
- ✓ On connaît bien aujourd'hui les effets négatifs sur la santé humaine et la biodiversité de la pollution lumineuse nocturne. Quelles sont les conséquences à moyen et long terme du clignotement ininterrompu de ces dizaines de flashes de lumière rouge dans l'obscurité ?
- ✓ L'impact des infrasons sur la santé des animaux est aujourd'hui prouvée, et de nombreux riverains de parcs éoliens souffrent de nombreuses pathologies (maux de tête, migraines, nausées, vertiges, ...) qui sont très handicapantes au quotidien. L'académie nationale de médecine et l'ANSES réclament depuis plusieurs années des études épidémiologiques, sans réaction des autorités. Qu'en est-il du principe de précaution ?
- ✓ Le démantèlement des fondations et le recyclage des pales sont aujourd'hui une chimère, en raison d'une législation encore insuffisante et faute de filière de recyclage rentable avant très longtemps.

Pour toutes ces raisons, au nom des membres de l'APEPAC et de son conseil d'administration, je me permets de vous transmettre notre **OPPOSITION UNANIME** au projet d'implantation du Parc éolien de la Sensée sur les communes de Dury, Etaing et Récourt.

Monsieur le Commissaire-enquêteur, nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette opposition. Nous avons confiance en votre impartialité en tant que représentant de l'Etat et nous sommes convaincus que vous examinerez nos arguments avec la plus grande attention.

Monsieur le Préfet, nous savons pouvoir compter sur votre discernement et sommes convaincus que vous émettrez un avis de refus de ce projet de parc éolien qui s'érigerait en contradiction avec les préconisations de la DREAL des Hauts de France et du Ministère de la Transition écologique, de même qu'avec les nouvelles orientations européennes en faveur de l'environnement et de la biodiversité (Nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées, Nouvelle décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour la protection des oiseaux sauvages, ...).

Avec mes salutations respectueuses,

Bien cordialement.



Denis LAMY

Président de l'APEPAC